



Peypin

## **CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE**

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 19 H 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

#### **Liste « Ensemble pour Peypin » :**

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie	
Monsieur	GIBELOT Frédéric	
Madame	MAGAGLI Laurence	
Madame	RESCH Cécile	
Monsieur	MAZEREAU Georges	Pouvoir à RESCH Cécile
Madame	MARTINI Solange	Absente
Monsieur	ETIENNE Thierry	
Madame	LAMBERT Béatrice	Pouvoir à DE LA ORDEN Pascale
Monsieur	EQUINE Jean Pierre	
Madame	TAFFIN Isabelle	
Monsieur	PAVANETTO Laurent	Pouvoir à LEONARDIS Jean-Marie
Madame	AUDISIO Jacqueline	

Monsieur	PIRONTI Francis	
Madame	DE LA ORDEN Pascale	
Monsieur	ULBRICH Maximilien	
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	
Mademoiselle	GUIDOTTI Valentine	Pouvoir à ETIENNE Thierry
Monsieur	CAUDULLO Gilbert	Absent
Madame	BERENGER Sandrine	Pouvoir à GIBELOT Frédéric
Monsieur	LEGALL Dominique	
Monsieur	BRAKHA Gabriel	Absent
Mademoiselle	ROUX Elise	

**Liste « Tous Unis pour Peypin » :**

Monsieur	SALE Albert	
Madame	COUTURIER Carine	
Mademoiselle	GIANASTASIO Laura	
Monsieur	HUYGHE Yannick	
Madame	LOUIS Alexandra	Pouvoir à HUYGHE Yannick
Monsieur	GRAMMATICO André	Pouvoir à SALE Albert
Madame	BIBOLINI Sonia	

Monsieur le Maire propose la candidature Monsieur BIGOT Jean-Marc en qualité de secrétaire de séance. La candidature de Monsieur HUYGHE Yannick est aussi proposée.

Il est procédé au vote :

**20 Voix pour Monsieur BIGOT et 6 voix pour Monsieur HUYGHE.**

Monsieur BIGOT Jean-Marc est nommé secrétaire de séance.

## **1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MAI 2019**

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :

**20 Voix Pour et 6 Voix Abstention (SALE Albert – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – LOUIS Alexandra – GRAMMATICO André – BIBOLINI Sonia).**

Monsieur le Maire présente ensuite les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 60/2017 en date du 22 mars 2017.

<b>29/2019</b>	15/05/2019	Convention pour feu d'artifice du 1 <sup>er</sup> juin 2019 entre le SDIS13 et la Commune
<b>30/2019</b>	17/05/2019	Annule et remplace la décision n°26/2019 pour une erreur d'adresse
<b>31/2019</b>	20/05/2019	Attribution du marché du lot n°2 – Charpente couverture
<b>32/2019</b>	20/05/2019	Attribution du marché du lot n°3 – Etanchéité
<b>33/2019</b>	20/05/2019	Attribution du marché du lot n°7 – Doublage Cloisons Faux plafonds
<b>34/2019</b>	20/05/2019	Attribution du marché du lot n°10 – Peinture / Nettoyage
<b>35/2019</b>	20/05/2019	Attribution du marché du lot n°11 – Electricité
<b>36/2019</b>	20/05/2019	Attribution du marché du lot n°12 – CVC Plomberie
<b>37/2019</b>	22/05/2019	Convention séjour été 2019 pour le service des sports entre « LES GRÉYÈRES » et la commune

Monsieur le Maire demande si ces décisions amènent des questions. Aucune question n'est formulée, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

## **2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°218/2019**

Monsieur le Maire indique qu'à la demande du Conseil Départemental et suite au travail avec le service d'Aide aux Communes, il a été décidé de modifier la liste des réalisations pouvant bénéficier de la subvention au titre des Travaux de Proximité.

Dans la continuité du programme d'amélioration de la qualité et du confort de vie ainsi que l'entretien du patrimoine communal, la municipalité prévoit des réhabilitations et travaux.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire demande une aide financière plafonnée à 70% susceptible d'être allouée par le Conseil Départemental au titre des Travaux de Proximité pour les réalisations suivantes :

<b>Réalisations prévues</b>	<b>Montant (HT)</b>
Puit Armand 2 <sup>ème</sup> tranche	60 000 €
Eclairage public : Passage au LEDs	46 666 €
Parking Pégoulière - République	35 828 €
Menuiseries école maternelle Marcel Pagnol	85 000 €
Création d'un jardin d'enfants	23 998,98 €
Eclairage Castellás	33 333 €

Monsieur HUYGHE Yannick demande la parole et indique que par définition, ils ne sont pas opposés à des demandes de subventions auprès du département pour l'amélioration des équipements municipaux ou la réalisation de projets qui contribuent à une meilleure qualité de service pour le village même lorsqu'ils sont contre le programme proposé dans son ensemble ou pour des réalisations précises.

Il ajoute néanmoins qu'ils estiment que les modifications s'articulent autour d'une nécessité électorale avec un manque d'objectivité certaine qu'ils ne peuvent ni ignorer ni cautionner.

Il indique enfin qu'ils choisiront donc de s'abstenir sur ce point et le suivant.

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :

**20 Voix Pour et 6 Voix Abstention (SALE Albert – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – LOUIS Alexandra – GRAMMATICO André – BIBOLINI Sonia).**

**3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT  
DEPARTEMENTAL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION  
N°215/2019**

Monsieur le Maire indique qu'à la demande du Conseil départemental et suite au travail avec le service d'Aide aux communes, il a été décidé de modifier la liste des réalisations prévues pouvant bénéficier de la subvention au titre du Contrat Départemental sur les années 2019 et 2020.

Dans la continuité du programme d'amélioration de la qualité et du confort de vie ainsi que l'entretien du patrimoine communal, la municipalité prévoit des réhabilitations et des travaux.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire demande une aide financière plafonnée à 60 % susceptible d'être allouée par le Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour les réalisations suivantes :

<b>Réalisations prévues</b>	<b>Montant (HT)</b>
Création de locaux de commerce et de service et aménagement halte routière	1 500 000 €
Réfection des voiries - chemin Fond de Branque - avenue des Marquis - avenue du Pont - rue de la Source	935 185 €
Aménagement de l'avenue des Marquis	588 140 €
Réfection du groupe scolaire Renée Bessi - création d'une salle de repos pour l'école maternelle - changement menuiseries écoles maternelle et primaire - achat de mobilier salle de repos et scolaire	113 308,63 €
Achat ancien local de la Caisse d'Epargne	92 000€
Achat terrain Recotillet	196 250€

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :

**20 Voix Pour et 6 Voix Abstention (SALE Albert – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – LOUIS Alexandra – GRAMMATICO André – BIBOLINI Sonia).**

#### 4- ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour adopter le règlement Interieur du personnel municipal ci-annexé.

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique a été saisi pour avis.

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :

**26 Voix Pour.**

#### 5- ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Directrice Générale des Services qui propose au Conseil Municipal de délibérer sur le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2019 compte-tenu de l'avis du Comité Technique Paritaire et afin de tenir compte des mouvements du personnel : départ à la retraite, nominations... .

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont pourvus temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	1	0
Attaché	A	1	1	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	6	6	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	4	0
Adjoint administratif	C	3	3	0
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>				
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	0
Technicien	B	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	4	4	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	16	16	7
Adjoint technique	C	19	17	3
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>	<b>43</b>	<b>10</b>

<b>Filière sanitaire et sociale</b>				
Infirmière en soins généraux Classe Normale	A	1	1	0
Educateur de jeunes enfants de 1ère Classe	A	1	1	0
Educateur jeune enfant	A	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	6	6	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3	3	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	2	2	0
ATSEM principal de 2è classe	C	2	2	2
Agent social principal de 2è classe	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>17</b>	<b>3</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation Principal de 2è classe	C	4	4	0
Adjoint d'animation	C	9	9	5
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	<b>5</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier Chef Principal	C	2	1	0
Gardien de police	C	1	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière sportive</b>				
Opérateur des APS	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>100</b>	<b>93</b>	<b>19</b>

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :  
**26 Voix Pour.**

## **6- RÈGLEMENT D'UTILISATION DES PANNEAUX LUMINEUX**

Monsieur le Maire indique que deux panneaux lumineux ont été installés sur la commune ; Un en face de la mairie et un autre au quartier d'Auberge neuve.

Qu'ils sont destinés à la diffusion d'informations municipales ou associatives liées à la vie de la commune.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une bonne gestion de la diffusion des informations présentées par les différentes associations, il a été décidé de concevoir un règlement d'utilisation des panneaux lumineux.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du règlement d'utilisation des panneaux lumineux, joint en annexe.

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :

**20 Voix Pour et 6 Voix Abstention (SALE Albert – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – LOUIS Alexandra – GRAMMATICO André – BIBOLINI Sonia).**

## **7- DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la commune de Peypin a conclu des conventions de gestion pour certaines compétences transférées à la Métropole.

Suite à une réunion avec les services métropolitains et afin d'obtenir le remboursement des dépenses engagées par la commune pour le compte de la Métropole en matière notamment de Pluvial , il y a lieu de régulariser des écritures budgétaires.

Ces écritures « pour le compte de tiers » permettront à la commune de solder les conventions 2018 et de prévoir certaines dépenses 2019.

Monsieur le Maire ajoute que ces écritures doivent se faire aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire précise enfin qu'en fonction des travaux engagés en 2019 d'autres écritures seront nécessaires.

Les écritures concernées sont les suivantes :

Opération	Chapitre	Articles - Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
	041	2113 -824	Terrains aménagés	101 292.00	
	041	458 102-824	Convention de gestion : Pluvial	10 656.00	
	041	2135-824	Aménagement des Constructions		111 948.00
	041	458 102-822	Convention de gestion : Pluvial	8 469.60	
	041	2152-822	Voirie comunale		8 469.60
	041	458 102-821	Convention de gestion : Pluvial	8 484.00	
	041	2188-821	Autre immobilisation corporelle		8 484.00
	041	1323-822	Subvention en convention de gestion		-3 819.39
	041	1323-822	Subvention en convention de gestion		-4 940.61
	041	458 202	Convention de gestion Pluvial		8 760.00
		458 201-020	Recettes à recevoir sur CLECT 2018		5 640.00
		458 202-824	Recettes à recevoir sur CLECT 2018		10 656.00
		458 202-822	Recettes à recevoir sur CLECT 2018		8 469.60
58		2152-822	Voirie Communale	5 640.00	
58		2152-822	Voirie Communale	10 656.00	
58		2152-822	Voirie Communale	8 469.60	
			<b>Total</b>	<b>153 667.20</b>	<b>153 667.20</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour adopter la décision modificative proposée.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :

**26 Voix Pour.**

### **8- MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE MULTI-ACCUEIL**

Monsieur le Maire rappelle que les barèmes des participations financières familiales des Etablissement d'accueil du jeune enfant sont fondés sur les revenus des familles.

Suite à une modification des montants annuels « plancher » et « plafond » qui fixent le cadre de ce barème national, il y a lieu de revoir l'annexe 1 du règlement intérieur afin de pouvoir établir les contrats pour chaque famille.

Monsieur le Maire précise que d'autres modifications seront nécessaires et reste dans l'attente des documents transmis par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :  
**26 Voix Pour.**

### **Communications**

**Tous les documents peuvent être consultés auprès de Madame la Directrice Générale des Services (prendre rendez-vous au préalable).**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.**

Le Maire,

Jean Marie LEONARDIS



Le secrétaire de Séance,

Jean Marc BIGOT

A blue ink signature of Jean Marc Bigot, consisting of several overlapping loops and lines.